

1811

Mercredi 21 octobre 1970

Contributions pour 1971 et 1972 au
Programme des Nations Unies pour le
développement.

Département politique. Proposition du 31 août 1970 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
Programme des Nations Unies pour le développement, 18 septembre 1970 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 18 sep-
tembre 1970 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec
le Département des finances et des douanes et le Département de
l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies
est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce des
contributions organisée par le Programme des Nations Unies pour le
développement et à annoncer une contribution au PNUD pour 1971 de
US \$ 3'750'000 (soit 16'300'000 francs suisses environ, en fonc-
tion du taux de change le jour du paiement) et à annoncer con-
jointement la contribution au PNUD pour 1972, de US \$ 4'250'000 (soit
18'500'000 francs suisses environ).

Extrait du procès-verbal au Département politique (20 ex.)
pour exécution; au Département des finances et des douanes (13 ex.)
et au Département de l'économie publique (2 ex.), pour leur infor-
mation.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. W. W. W.

t. 811-2 - MN/us 3003 Berne, le 31 août 1970

265/70

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Contributions pour 1971 et 1972 au Programme
des Nations Unies pour le développement

1. La conférence d'annonce des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1971 aura lieu à New York le 8 octobre 1970. Pour 1970 la contribution suisse s'est élevée à 3,1 millions de dollars.
2. Le PNUD est le principal fonds des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique et du préinvestissement. Il met à la disposition des organisations internationales, avec lesquelles il collabore étroitement, les moyens nécessaires à l'exécution de projets permettant aux pays en développement de mettre en valeur leurs ressources humaines et matérielles.
3. Bien que le PNUD soit la plus grande source d'aide multilatérale, les contributions n'auront guère dépassé, en 1970, la somme de 225 millions de dollars, montant nettement au-dessous des prévisions. Le Secrétaire général des Nations Unies avait en effet demandé à maintes occasions que soit atteinte au moins, à la fin de la première décennie du développement, la somme de 300 millions de dollars.

- 2 -

4. Le rapport de la commission Pearson insiste sur la nécessité d'accroître la part de l'aide multilatérale, cependant que l'Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement est basée sur l'hypothèse du doublement de cette aide. Son auteur, Sir Robert Jackson, n'a pas manqué de souligner cette exigence. Au seuil de la deuxième décennie du développement l'accent est mis ainsi sur l'aide que doivent accorder les institutions internationales.

5. La Suisse est membre du Conseil d'administration du PNUD, ce qui a permis au Délégué à la Coopération technique de participer activement aux travaux relatifs à l'établissement de nouvelles procédures en vue d'augmenter la capacité du système des Nations Unies pour le développement et d'assurer une meilleure absorption des fonds mis à disposition. L'adoption par le Conseil d'administration du consensus élaboré au cours de sa 10ème session (juin 1970) prouve que les recommandations du rapport Jackson ont été dans l'ensemble suivies dans leurs grandes lignes.

Les nouvelles procédures adoptées seront appliquées progressivement; elles donnent au PNUD, grâce notamment à son rôle central dans le processus de programmation par pays, une importance accrue, dont bénéficieront ses activités de coopération technique et celles, plus importantes encore, de préinvestissement.

L'établissement des programmes du PNUD par pays, les chiffres de planification indicative, le renforcement des bureaux extérieurs et les compétences accrues des représentants résidents du PNUD en vue d'une harmonisation des différentes sources d'aide, nous incitent à penser que les sommes versées seront utilisées encore plus efficacement.

6. Pour ces diverses raisons la Suisse se doit d'octroyer, dans la mesure de ses possibilités, les moyens nécessaires, à l'expansion de cet important programme multilatéral. Notre effort présent est resté relativement modeste. La contribution suisse actuelle ne représente, par exemple, qu'un faible pourcentage de celle de certains pays comparables au nôtre (en 1970: sept fois moins que la Suède et cinq fois moins que le Danemark).

Relevons, à titre informatif, que le PNUD procède en Suisse à des achats de matériel (75 %) et passe avec des maisons suisses (ou installées en Suisse) des contrats de sous-traitance (25 %) pour un montant non négligeable, équivalent - au seul titre du Fonds spécial - à 60 % environ de nos contributions totales au Programme (de 1965 à 1969 : "backflow" de 30,28 millions de francs).

7. D'autres raisons encore militent en faveur d'un accroissement marqué de notre aide.

La Suisse, membre du Conseil d'administration pour les années 1966 à 1971, verra son siège soumis à réélection en mai 1971. Nous attachons de l'importance à cette réélection, car après que notre pays a suivi la phase principale des discussions relatives aux nouvelles procédures, il serait intéressant, en qualité de membre du Conseil, de pouvoir assister à la mise en application des décisions intervenues. Ce sera le cas lors de l'introduction de la programmation nationale, dont quelques pays bénéficieront en 1972 déjà; pour autant que les expériences qui seront faites soient positives, nous envisagerons par la suite la possibilité de coordonner notre aide bilatérale avec les programmes multilatéraux de l'un ou l'autre de nos centres de gravité.

Beaucoup de pays en développement craignaient que l'Etude de la capacité, en faisant apparaître les faiblesses du système, ait pour conséquence une diminution momentanée des contributions des pays développés qui auraient attendu qu'un remède soit apporté à la situation. Le mandat confié à Sir Robert Jackson, au contraire, peut être considéré comme une preuve de santé; aussi pouvons-nous contribuer à prouver que ces craintes étaient injustifiées en augmentant, plus qu'à l'accoutumée, notre contribution.

Une contribution plus importante en faveur du PNUD serait en outre dans la ligne de notre politique de rapprochement avec les organisations internationales, déjà acceptée par le Conseil fédéral et le Parlement. A ce propos, nous rappelons que la question - soulevée maintes fois - du déplacement du siège du PNUD en Europe est toujours en suspens. Les différentes possibilités offertes sont cependant officieusement évaluées; Genève est l'une d'entre elles aux côtés, notamment, de la candidature ouvertement réaffirmée de l'Autriche. Enfin cette contribution accrue témoignerait du renforcement de notre aide publique, recommandé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

8. Pour toutes ces raisons il paraît indiqué que la Suisse, elle aussi comme d'autres pays, augmente sensiblement sa contribution au PNUD. Pour 1971, il nous semble adéquat de faire passer notre contribution de 3,1 à 3,75 millions de dollars. Pour les motifs indiqués plus bas, nous pensons annoncer en même temps notre contribution pour 1972. Celle-ci devrait s'élever à 4,25 millions de dollars.

D'une part nous tenons à souligner, par l'annonce simultanée de deux années, l'importance que nous atta-

- 5 -

chons à soutenir les efforts du PNUD. De l'autre nous donnons suite (dans le cadre du crédit de programme actuel 1970 - 72) au souhait exprimé tant par le Directeur du PNUD que par la commission Pearson et Sir Robert Jackson qui, tous trois, demandent une annonce des contributions annuelles si possible pour une période de trois ans. Ces annonces simultanées constituent d'ailleurs une exigence découlant des nouvelles procédures: y donner suite marquerait dans les faits notre accord à l'adoption d'une programmation nationale établie sur la base de chiffres de planification indicative.

9. Le versement de la contribution de 1971 est à la charge du crédit de programme de coopération technique. Il en ira de même en 1972.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

10. Consultations:

Division des organisations internationales: d'accord

Division du commerce: d'accord

Administration fédérale des finances: d'accord

Pour rapport joint aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution

au Département des finances et des douanes et ./.

au Département de l'économie publique (2 exemplaires chacun)

pour leur information.

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e :

L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce des contributions organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et à annoncer une contribution au PNUD pour 1971 de US \$ 3'750'000 (soit Fr.s. 16'300'000.-- environ, en fonction du taux de change le jour du paiement) et à annoncer conjointement la contribution au PNUD pour 1972, de US \$ 4'250'000 (soit Fr.s. 18'500'000.-- environ).

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport joint aux:

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution
 au Département des finances et des douanes et
 au Département de l'économie publique (2 exemplaires chacun)
 pour leur information.